

COMMUNE DE VILLERS SUR COUDUN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 décembre 2020, s'est réuni à la mairie en séance publique le 14 décembre 2020, à 19h00, sous la présidence de Monsieur BARBET Antoine, maire.

Etaient présents : MM. BARBET, DUFRESNES, CRÉPIN, LOISEAUX.
MMES CASABIANCA, TOUATI, DUFRESNES.

Absents excusés : Madame BONNET représentée par Madame CASABIANCA.

Monsieur Jacques DUFRESNES a été élu secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés, du compte rendu du Conseil Municipal du 23 novembre 2020.

I-DÉLIBÉRATION N°2020/083 : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DU PRESBYTÈRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de renouveler le contrat de location du logement du presbytère à Monsieur POUILLET André, du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021. Le montant du loyer mensuel du logement du presbytère est fixé à 197 euros à compter du 01 janvier 2021.

II- DÉLIBÉRATION N°2020/084 : PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 :

Le Conseil,

Après en avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,
- et de reprendre ces crédits au budget 2021.

AFFECTATION ET MONTANT DES CREDITS POUVANT ETRE ENGAGES, LIQUIDER ET MANDATER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021.

CHAPITRE- Libellé nature		Crédits ouverts en 2020	Montant autorisé avant le vote du BP 2021
20-Immobilisations incorporelles		30 000 €	7 500 €
202-Frais documents urbanisme, numérisation cadastre	ONA	10 000 €	2 500 €
2031-Frais d'études	ONA	20 000 €	5 000 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CHAPITRE 20	⇒	⇒	7 500 €
21-Immobilisations corporelles		523 069 €	130 767 €
2111-Terrains nus	ONA	470 €	117 €
2128-Autres agencements et aménagements de terrains	87	130 000 €	32 500 €
21311-Hôtel de ville	79	5 599 €	1 399 €
21312-Bâtiments scolaires	65	15 000 €	3 750 €
21318-Autres bâtiments publics	ONA	7 000 €	1 750 €
2135-Installations générales	ONA	30 000 €	7 500 €
2151-Réseaux de voirie	ONA	170 000 €	42 500 €
2152-Installations de voirie	ONA	28 000€	7 000 €
21534-Réseaux d'électrification	ONA	50 000 €	12 500 €
21538-Autres réseaux	89	2 000 €	500 €
21568-Autre matériel et outillage d'incendie et de défense c	82	10 000 €	2500 €
21571-matériel roulant	92	22 000 €	5 500 €
21578-Autre matériel et outillage de voirie	ONA	10 000 €	2 500 €
2158-Autres installations, matériel et outillage techniques	ONA	3 000 €	750 €
21731-Bâtiments publics	79	5 000 €	1 250 €
2182-Matériel de transport	ONA	5 000 €	1 250 €
2183-Matériel de bureau et matériel informatique	ONA	15 000 €	3 750 €
2184-Mobilier	ONA	5 000 €	1 250 €
2188-Autres immobilisations corporelles	ONA	10 000 €	2 500 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CHAP 21	⇒	⇒	130 766 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (chap 20 + chap 21)			138 266 €

III-DÉLIBÉRATION N°2020/085 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2020/040

Suite aux différentes démissions des membres du Conseil Municipal dont 4 titulaires sur 6 de la commission des impôts directs, Monsieur le Maire explique qu'il est dans l'obligation de procéder à la recomposition de cette commission.

Monsieur le Maire rappelle que **l'article 1650** du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est identique à celle du mandat de Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation de ses membres est faite par le Directeur des Services fiscaux sur une liste de contribuables proposée par le Conseil Municipal.

Il convient donc de transmettre à la Direction des Services Fiscaux de l'Oise, une liste de 24 contribuables susceptibles de devenir 6 titulaires et 6 contribuables susceptibles de devenir suppléants.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Présente la liste suivante des 24 personnes proposées en qualité de commissaires titulaires et suppléants :

Liste des commissaires titulaires :

- Pascale CASABIANCA - Julien CREPIN – Jacques DUFRESNES -Hubert LOISEAUX

Christiane DUFRESNES - Corinne TOUATI

Liste des commissaires suppléants

- Karinne VALERE - François THUILLIER

- Bertrand MARTIN - Didier LOMBART -Maria Del Carmen RIVOALEN - Philippe VERVAET

- Jean-Luc MANDON - Franck BELLOT - Jean-Marc CHOUQUET - Pascal LEFEBVRE

- Pascal PAPIN - Chantal KIELOCK - Frédéric LAMACZ- Anne-Marie DÉSIRA

- Catherine BELLOT- Astrid LEROY- Sylvie CHARLES- Francis MONARD

La liste, dressée par le Conseil Municipal, sera transmise à la Direction des Services fiscaux.

IV-DÉLIBÉRATION N°2020/086 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE ET VÉRIFICATION DU SYSTEME DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA SALLE MULTIFONCTION PAR LA SOCIÉTÉ CHUBB.

Monsieur le Maire informe l'assistance que le contrat de maintenance et vérification du système de sécurité incendie par la société CHUBB pour la salle multifonction arrive à échéance au 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire attire l'attention sur l'importance de ces visites de maintenance et de vérification et leur aspect réglementaire (article L4321-1 du Code du travail, article R123-43 du Code de la construction et de l'Habitation, Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public).

Le contrat annuel est passé du 01/01/2020 au 31/12/2024, pour une visite par an.

Le montant de la redevance est de 278.88 € H.T. soit 334.66 T.T.C.

V-INFORMATIONS DIVERSES:

1-DISTRIBUTION DES BULLETINS DU CCPS ET CALENDRIER DU TRI SÉLECTIF:

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le magazine n°93 de la Communauté de Communes du Pays des sources ainsi que le calendrier de collecte des ordures ménagères 2021 nous ont été transmis pour diffusion.

Monsieur le Maire projette la distribution du bulletin en boîte aux lettres incorporant la lettre des vœux du maire en début d'année.

Monsieur le Maire précise que le bulletin de la CCPS et le calendrier seront également communiqués sur INTRAMUROS.

2- FORMATIONS DES ÉLUS :

Monsieur le Maire explique que la formation des élus aura lieu après les prochaines élections municipales.

3- FORMATIONS DES AGENTS DU SERVICE CANTINE :

Monsieur le Maire informe, les membres du Conseil Municipal, que la formation HACCP pour les agents du service de la restauration scolaire se tiendra le mercredi 13 janvier 2021 et le mercredi 20 janvier 2021 (sur deux demi-journées).

Monsieur le Maire précise que des formations, pour tous les agents communaux, sur la sécurité incendie et les gestes de premiers secours seront à programmer également.

4-ROUTE DE MÉLICOQC :

Monsieur le Maire évoque la réunion informelle des maires des communes adhérentes de la CCPS en présence de Madame Corinne ORZECOWSKI, Préfète de l'Oise dans les locaux de la CCPS.

Monsieur le Maire explique que lors de la réunion, il a fait part à Madame la Préfète, des problèmes liés à la route de Mélicocq (route appartenant à trois communes situées dans deux communautés de communes différentes, route étroite et très empruntée, vitesse excessive, état catastrophique des bords de route....).

Madame la Préfète a demandé à Monsieur le Sous-Préfet d'aider notre commune à trouver une solution et à faire également appel à la conseillère départementale.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée avoir rencontré Madame Valérie VANPEVENAGE, Maire de Mélicocq. Ils ont pu échanger sur ce problème et décider de mettre en œuvre un plan d'actions, prévoyant plusieurs réunions de travail avec les Maires concernés.

5- ACCUEIL DES ADMINISTRÉS EN MAIRIE :

Monsieur le Maire propose d'offrir aux administrés de passage en mairie, au mois de janvier, des bonbons au chocolat.

Monsieur le Maire propose, également, de mettre à la disposition des élus, lors des réunions de conseil municipal, de l'eau, du café, du thé et des biscuits secs, les réunions pouvant durer plusieurs heures sans interruption...

7- PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : Le lundi 11 janvier 2021.

VI-QUESTIONS DIVERSES:

- 1- Madame TOUATI demande où en est la fibre pour l'école maternelle.

Monsieur le Maire explique avoir signé le quitus de fin de travaux dans le cadre de l'installation de la fibre sur la commune.

Monsieur le Maire indique être toujours en attente du technicien pour effectuer des petits travaux afin de passer la fibre à l'école maternelle.

- 2- Madame DUFRESNES signale que l'éclairage public, sur le domaine de Rimberlieu, reste allumé toute la nuit.
- 3- Monsieur CRÉPIN signale, concernant l'élément décoratif lumineux sur le mur de l'école élémentaire accentue la saleté du mur et qu'il faudrait le nettoyer.

Monsieur le Maire répond que c'est prévu.

- 4- Concernant les plaques de rues et des allées, Monsieur le Maire demande une réflexion sur un éventuel changement dans leur totalité sur tout le territoire communal afin d'homogénéiser l'ensemble.

Monsieur DUFRESNES n'est pas d'accord sur le principe et demande pourquoi tout changer alors que certaines plaques de rue et des allées sont en bonne état.

Monsieur le Maire propose la pose d'un poteau avec panneau indicatif au nouveau cimetière, rue d'Offémont.

- 5- Monsieur DUFRESNES demande comment agir, quand l'agent communal est en congés, en cas de gel ? qui doit s'en occuper ?

L'assemblée répond qu'en attendant d'avoir défini un protocole précis d'intervention en cas de gel qui impliquerait l'action d'un agent communal, il sera fait appel à un prestataire extérieur.

Monsieur DUFRESNES signale que les bennes à végétaux sont pleines.

Monsieur le Maire répond qu'elles seront retirées dans la semaine.

Monsieur DUFRESNES demande à Monsieur le Maire de rendre compte sur la réunion concernant l'étude mobilité et l'élaboration d'un schéma directeur cyclable coordonnés par le Pays des Sources et Vallées.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma directeur vélo, l'Agglomération de la Région de Compiègne (suivie en 2020 du *Pays de Sources et Vallées*) aménage actuellement son réseau de pistes cyclables afin de proposer des solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle aux habitants pour leurs déplacements quotidiens et leurs loisirs.

Nos communes sont directement concernées par cette démarche, étant situées sur le tracé de l'ancienne voie ferrée de Roye (inscrite dans le Schéma régional des vélos routes et voies vertes) qui fait l'objet d'une reconversion en voie verte entre Bienville et Margny-lès-Compiègne, en liaison vers la gare de Compiègne.

La piste cyclable pourrait remonter jusqu'à Coudun voire au-delà, convaincus que cet aménagement représente une véritable opportunité pour désenclaver nos communes et apporter une solution de mobilité attractive pour nos habitants.

Le cout porté à la transformation de la voie ferrée en voie verte pour la commune est estimée à 200 000 euros.

Le projet, étant éligible à l'octroi d'une subvention, un dossier de demande devra être minutieusement préparé.

A ce jour, les maires sont d'accord sur le principe mais attendent d'avoir plus de précisions sur les conditions d'aides et d'attributions au titre d'une dotation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H08.

Le Maire
Antoine Barbet